

# À la lumière d'Amoris laetitia, les évêques allemands renouvellent la pastorale de la famille et du mariage

Cx la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Documentation-catholique/Eglise-dans-le-Monde/A-lumiere-dAmoris-laetitia-eveques-allemands-reno

23/03/2017

## Conférence épiscopale allemande (\*)

Le Conseil permanent de la Conférence épiscopale allemande a publié le 23 janvier 2017 un document en écho à *Amoris laetitia*, l'exhortation apostolique postsynodale du pape François. Pour les évêques allemands, *Amoris laetitia* est « un grand cadeau (... qui) tisse en une unité convaincante les pensées et délibérations synodales avec le message de la Bible, avec la tradition de l'Église et avec son expérience pastorale personnelle ». Aussi, dans leur travail d'appropriation de ce document, ils recommandent en premier lieu à leurs fidèles la lecture du chapitre 4 sur l'amour dans le mariage et indiquent les thèmes sur lesquels ils entendent axer leurs actions : la préparation au mariage, l'accompagnement des couples mariés, le renforcement de la famille en tant que lieu d'apprentissage de la foi et l'attention portée à la fragilité. Sur le premier thème, les évêques allemands veulent « une préparation au mariage plus intense, plus engageante et plus convaincante ». Ils envisagent aussi de développer une spiritualité du mariage et de la famille afin de mieux accompagner les couples mariés quelle que soit leur situation. Ils encouragent parents et enfants dans leurs échanges quotidiens « à instituer des rituels religieux » pouvant contribuer à l'apprentissage de la foi. Enfin, ils s'engagent à être particulièrement attentifs aux divorcés-remariés pour mettre en œuvre les trois maîtres-mots suggérés par le pape : accompagner, discerner et intégrer.

La DC

## « La joie de l'amour qui est vécue dans les familles est aussi la joie de l'Église »

*Invitation à une pastorale du mariage et de la famille renouvelée à la lumière d' [Amoris laetitia](#)*

Nous nous réjouissons que le pape François ait donné à l'Église et à tous les hommes et femmes de bonne volonté qui œuvrent pour une vie réussie dans le mariage et dans la famille, ce grand cadeau qu'est son exhortation postsynodale *Amoris laetitia*. Il y résume et développe les fruits du cheminement synodal que l'Église a effectué avec lui en 2014 et 2015. Mais en même temps, il tisse en une unité convaincante les pensées et délibérations synodales avec le message de la Bible, avec la tradition de l'Église et avec son expérience pastorale personnelle. Et le langage simple et ouvert à la vie que le pape François emploie pour parler de mariage, de vie commune, de sexualité, de parentalité, de famille et, surtout, d'amour contribue à faire d'*Amoris laetitia* une source d'inspiration pour la vie conjugale et familiale que nous invitons chacun à lire et à étudier. Mais cette lecture de ce texte, nous dit le pape lui-même, sera « plus bénéfique tant pour les familles que pour les agents de la pastorale familiale, s'ils l'approfondissent avec patience, morceau par morceau, ou s'ils cherchent en elle ce dont ils peuvent avoir besoin dans chaque circonstance concrète » (*AL*, n. 7) (1). Nous recommandons tout particulièrement la lecture du chapitre 4 : « L'amour dans le mariage ». En se référant à 1 Co 13, le Saint-Père pose un fondement qui permet de lire les différents défis pastoraux à la lumière de l'Écriture Sainte et d'y répondre de façon concrète. Car « le sacrement du mariage n'est pas une convention sociale, un rite vide ni le simple signe extérieur d'un engagement. Le sacrement est un don pour la sanctification et le salut des époux, car s'appartenant l'un à l'autre, ils représentent réellement, par le signe sacramentel, le rapport du Christ à son Église » (*AL*, n. 72) (2). Ainsi, le mariage chrétien est un signe visible de l'amour de Dieu et de sa force efficace : une cellule vivante de l'Église. C'est ainsi que l'Église parle du mariage et de la famille comme étant une petite Église, une « Église domestique ».

Tout d'abord, nous remercions non seulement le Saint-Père pour les impulsions qu'il a données, mais aussi tous ceux qui se sont impliqués dans la préparation et l'accompagnement du Synode, dans les enquêtes préliminaires, et dans l'analyse méthodique de celles-ci. Merci aussi à ceux qui par leurs prières ont accompagné les participants au Synode dans leurs délibérations. Tous ont, à leur façon, contribué à ce que ce

chemin synodal soit un chemin de l'Église tout entière.

Nous avons ainsi pu prendre clairement conscience des situations de vie des couples mariés et des familles d'aujourd'hui. Et c'est avec respect que nous voyons les efforts qu'hommes et femmes ont à fournir aujourd'hui dans la société, dans la vie professionnelle et dans l'éducation. Tous ceux qui, jour après jour, vivent la fidélité conjugale, donnent amour, sollicitude et éducation à leurs enfants, vivent la solidarité entre les générations et des relations sincères dans leur environnement familial contribuent de façon inappréciable au bien de chacun et à celui de la société. L'engagement inlassable des parents qui accompagnent leurs enfants dans la vie et les aident à devenir des personnalités autonomes, est irremplaçable. C'est pourquoi nous remercions tout spécialement les hommes et femmes mariés et les familles pour leur témoignage de vie et de foi. Autant qu'il nous est possible, nous voulons les soutenir dans cette voie.

Quelles sont donc les conséquences d'*Amoris laetitia* sur la pastorale du mariage et de la famille en Allemagne ? C'est dans les situations pastorales concrètes que beaucoup d'entre elles se développeront. Et pour cela, nommons seulement quelques principes conducteurs. C'est sur ces points fondamentaux que nous voulons pour l'instant nous attarder. Ce qui sera bien sûr loin d'épuiser la richesse d'*Amoris laetitia*. Nous continuerons à nous pencher sur l'Évangile de la famille tel qu'il a été développé dans *Amoris laetitia*, et en développer les autres points principaux. Et voici les thèmes sur lesquels nous allons travailler maintenant :

- La préparation au mariage ;
- L'accompagnement des couples mariés ;
- Le renforcement de la famille en tant que lieu d'apprentissage de la foi ;
- L'attention portée à la fragilité : accompagner – discerner – intégrer.

#### La préparation au mariage

Avant de parler de l'accompagnement pastoral des couples, des époux et des familles, il faut parler de la préparation au mariage. « La situation sociale complexe et les défis auxquels la famille est appelée à faire face exigent de toute la communauté chrétienne davantage d'efforts pour s'engager dans la préparation au mariage des futurs époux » (AL, n. 206) (3). Nous souhaitons que les couples qui demandent un mariage religieux ressentent que nous nous réjouissons de leur décision, car « la joie de l'amour... est aussi la joie de l'Église » (AL, n. 1) (4). C'est avec tout notre cœur que nous les invitons à regarder avec nous leur situation de vie concrète et à découvrir la dimension spirituelle et sacramentelle de leur vie commune. Mais nous avons besoin, en ce domaine, de progresser pour faire que la préparation au mariage soit tout autant un cheminement conscient de foi. Dans les diocèses allemands, nous disposons déjà de nombreux modèles, initiatives et projets pour une préparation au mariage qui vont de l'encouragement des jeunes à développer leurs capacités relationnelles, par exemple dans la pastorale des jeunes, dans les cours de religion et dans la pastorale familiale, aux séminaires sur la vie conjugale et le mariage, jusqu'à la préparation de la cérémonie elle-même. Mais beaucoup de ces propositions restent trop ponctuelles et n'atteignent que trop peu de couples. Le bien si précieux que représente le sacrement du mariage vécu dans la foi est bien souvent trop peu transmis aux jeunes couples.

Nous devons donc proposer une préparation au mariage plus intense, plus engageante et plus convaincante. Il s'agit de continuer à développer et à élargir les propositions pastorales sur place, sur le plan diocésain et dans un échange avec les différents diocèses.

#### Accompagnement de couples mariés

Nous reconnaissons aussi que nous devons augmenter nos efforts dans l'accompagnement des époux. Il s'agit, ce faisant, surtout de valoriser ce qui est fructueux, tout en tenant compte des peines. Et cela doit être célébré liturgiquement à différentes occasions dont les anniversaires de mariage. Il est également important de parler du sacrement du mariage et de sa signification profonde avec plus de force, que ce soit dans la catéchèse, dans les homélies et dans la formation des adultes. Mais il ne suffit pas pour autant de s'arrêter à la proclamation de

principes. « Nous devons faire un effort plus responsable et généreux, qui consiste à présenter les raisons et les motivations d'opter pour le mariage et la famille, de manière à ce que les personnes soient mieux disposées à répondre à la grâce que Dieu leur offre » (AL, n. 35) (5). Nous encourageons expressément tous les efforts des groupes de parole autour du mariage et de la famille dans les paroisses, les associations et les communautés religieuses. Dans tout cela, ce qui nous tient à cœur c'est le développement d'une spiritualité du mariage et de la famille. Il faut aussi tenir compte du fait que, dans notre pays, un grand nombre de mariages sont mixtes. Cette situation constitue pour nous un défi tout particulier, mais aussi une chance pour le dialogue œcuménique. Nous savons que dans un mariage mixte, la douleur de la séparation des Églises est tout particulièrement perçue. Cela peut être spécialement ressenti à l'occasion du baptême et de l'éducation des enfants, ou à l'occasion de la célébration de la première communion ou de la confirmation.

C'est notamment l'impossibilité, pour l'instant, de se présenter ensemble à la table du Seigneur qui fait clairement apparaître dans ces familles la douleur de la scission de la chrétienté. Nous sommes conscients qu'il n'est pas aisé, à notre époque, de faire accepter la position catholique tout en gardant une attitude pastorale responsable à l'égard de cette question.

Dans l'accompagnement des couples mariés et des familles, il ne s'agit pas seulement de valoriser la réussite, il est indispensable d'apporter de l'aide en cas de problèmes et de difficultés. Des familles peuvent se trouver presque quotidiennement dans des situations difficiles à vivre. Il peut s'agir de problèmes économiques, de maladie, de handicap physique, de difficultés d'éducation et de relation, de pénurie de logement, de perte d'emploi, de soins à apporter aux vieux parents, de la mort d'un des membres de la famille. L'éventail des aides doit répondre à ces différentes situations. Les services de la *Caritas*, les offres de la pastorale pour le mariage et la famille et celles des centres de consultation des Églises, ainsi que la disponibilité immédiate des membres du personnel pastoral de la paroisse ou des institutions ecclésiales, œuvrent déjà beaucoup dans ce domaine. À tous ceux qui y travaillent avec dévouement et enthousiasme, nous disons ici du fond du cœur merci. C'est ainsi que l'Église peut être perçue dans la vie de tous les jours comme étant source d'aide et d'humanité. « Dans les situations difficiles que vivent les personnes qui sont le plus dans le besoin, l'Église doit surtout avoir à cœur de les comprendre, de les consoler, de les intégrer, en évitant de leur imposer une série de normes, comme si celles-ci étaient un roc, avec pour effet qu'elles se sentent jugées et abandonnées précisément par cette Mère qui est appelée à les entourer de la miséricorde de Dieu » (AL, n. 49) (6).

Renforcer la famille en tant que lieu d'apprentissage de la foi

*Amoris laetitia* souligne l'importance toute particulière de la famille en tant que lieu d'apprentissage de la foi : « L'éducation des enfants doit être caractérisée par un cheminement de transmission de la foi » (AL, n. 287) (7). La famille est le lieu des premières relations personnelles et constitue un champ d'expérience privilégié. Les parents peuvent sensibiliser les enfants aux grandes questions de la vie, questions auxquelles les enfants sont naturellement ouverts. La prière en famille ou le signe de croix que les parents tracent sur leur front sont des rituels quotidiens précieux. Célébrer en famille le dimanche et les jours de fêtes religieuses pour ce qu'ils ouvrent également un accès à l'éducation religieuse et à la transmission de la foi. Les parents désirent transmettre à leurs enfants une orientation pour leur chemin de vie. Cela implique donc qu'ils parlent également de leur propre foi : « La foi est un don de Dieu reçu au baptême, et elle n'est pas le résultat d'une action humaine ; cependant les parents sont des instruments de Dieu pour sa maturation et son développement » (AL, n. 287) (8). Les familles doivent chercher pour cela des formes d'expression communes sur lesquelles elles peuvent s'appuyer. Instituer des rituels religieux dans la vie de la famille a à voir non pas avec l'extraordinaire, mais avec le quotidien. Nous encourageons vivement les parents et grands-parents à sans cesse chercher et trouver des formes nouvelles et adéquates. Les enfants ont besoin des adultes pour les accompagner dans leurs questionnements et leur quête. Mais les questions des enfants sont aussi des défis posés aux parents. Cela peut amener les adultes à réfléchir sur leur foi et leur pratique religieuse et à grandir dans leur propre foi. Ainsi les échanges entre enfants et adultes constituent une véritable école de la foi. Ces processus doivent être encouragés pastoralement car la dimension religieuse ne va plus de soi dans la vie de famille.

L'attention portée à la fragilité : accompagner – discerner – intégrer.

Malgré toute la bonne volonté des époux et malgré toute la préparation au mariage, il arrive que des relations se

brisent. Des êtres se retrouvent confrontés à l'anéantissement de leur projet de vie fondé sur une relation conjugale. Ils souffrent de leur échec et de ne pas correspondre à leur idéal d'un amour et d'une relation conjugale pour toute la vie. À leurs doutes sur eux-mêmes s'ajoutent souvent des préoccupations économiques. Et les enfants sont tout particulièrement touchés. Dans cette détresse, il revient à l'Église d'accompagner et d'apporter son soutien. C'est ce que font les centres ecclésiaux de consultation et de pastorale pour parents célibataires. Mais dans la pastorale de tous les jours il est urgent d'avoir une oreille toujours plus attentive et un cœur toujours plus large pour que nous réussissions à « encourager l'ouverture à la grâce » (AL, n. 37) (9).

Ainsi nous voulons nous pencher sur l'accueil que l'Église réserve aux personnes qui, après un divorce, se sont remariées civilement et qui désirent recevoir le sacrement de réconciliation et l'eucharistie. L'indissolubilité du mariage est une partie essentielle du dépôt de la foi de l'Église. *Amoris laetitia* ne laisse planer aucun doute à ce sujet, ni au sujet de la nécessité d'un regard de discernement sur chacune des situations de vie. « Il faut donc éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations. Il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition » (AL, n. 296) (10). Partant de cette constatation fondamentale que « personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile » (AL, n. 297) (11), *Amoris laetitia* présente en guise de fil conducteur les trois maîtres-mots que sont *l'accompagnement, le discernement et l'intégration*. Dans des situations de vie souvent vécues comme étant épuisantes et pénibles, les personnes concernées doivent pouvoir faire l'expérience que leur Église ne les laisse pas tomber. Concernant les divorcés remariés, il doit devenir évident qu'ils font partie de l'Église, que Dieu ne leur retire pas son amour et qu'ils sont appelés à pratiquer l'amour de Dieu et du prochain et à être de véritables témoins de Jésus-Christ. Le Saint-Père souligne clairement ce que doit être l'accompagnement en déclarant : « Non seulement ils ne doivent pas se sentir excommuniés, mais ils peuvent vivre et mûrir comme membres vivants de l'Église, la sentant comme une mère qui les accueille toujours, qui s'occupe d'eux avec beaucoup d'affection et qui les encourage sur le chemin de la vie et de l'Évangile » (AL, n. 299) (12).

Ce que le pape entend, dans ce contexte, par *discernement*, devient clair lorsqu'il constate : « L'Église a une solide réflexion sur les conditionnements et les circonstances atténuantes. Par conséquent, il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite irrégulière vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante » (AL, n. 301) (13). *Amoris laetitia* ne propose dans cette question aucun règlement général et ne connaît aucun automatisme dans le sens d'une admission générale aux sacrements de tous les divorcés remariés civilement. *Amoris laetitia* n'ignore ni la lourde faute dont se chargent beaucoup de personnes dans de telles situations de rupture et d'échec, ni la problématique que le remariage civil est en contradiction avec le signe visible du sacrement du mariage, même si la personne concernée n'est pas coupable de la rupture. Mais *Amoris laetitia* ne s'arrête pas pour autant à l'exclusion catégorique et irréversible des sacrements. La note 336 (correspondante à AL, n. 300) affirme clairement que le discernement qui « peut reconnaître que dans une situation particulière il n'y a pas de faute grave » doit conduire à des conséquences différenciées y compris dans le domaine de la discipline sacramentelle. La note 351 (correspondante à AL, n. 305) indique, en outre, qu'il est possible que, dans une situation objective d'irrégularité – qui n'est pas subjectivement imputable ou qui ne l'est pas pleinement – « l'on puisse également grandir dans la vie de la grâce et dans la charité » en recevant à cet effet l'aide de l'Église, et, dans certains cas, l'aide des sacrements. Cela aussi parle en faveur de la possibilité de recevoir les sacrements dans ces situations.

Tous les fidèles dont le mariage est rompu et qui sont civilement divorcés et remariés ne peuvent pas sans discernement recevoir les sacrements. En revanche, ce qui est nécessaire, ce sont des solutions différenciées qui répondent aux exigences de chaque cas particulier et qui peuvent s'appliquer lorsque le mariage ne peut pas être annulé. Dans ce contexte, nous encourageons tous ceux qui ont des doutes raisonnables au sujet de la validité de leur mariage, d'en appeler aux tribunaux ecclésiaux afin d'obtenir, le cas échéant, la possibilité de se marier à nouveau religieusement. À tous ceux qui travaillent auprès des tribunaux de l'Église nous disons ici notre reconnaissance pour leur engagement discret et pastoral.

*Amoris laetitia* présuppose un processus décisionnel accompagné par un prêtre. Sous réserve de ce processus décisionnel qui sollicite au plus haut point la conscience de tous les participants, *Amoris laetitia* ouvre la possibilité de recevoir les sacrements de réconciliation et de l'eucharistie. Le pape y souligne l'importance de la décision de conscience, en disant : « Il nous coûte aussi de laisser de la place à la conscience des fidèles qui

souvent répondent de leur mieux à l'Évangile avec leurs limites et peuvent exercer leur propre discernement dans des situations où tous les schémas sont battus en brèche. Nous sommes appelés à former les consciences, mais non à prétendre nous substituer à elles » (AL, n. 37) (14). Au bout d'un tel processus spirituel qui toujours vise l'intégration, on n'aboutit pas dans chaque cas à l'admission aux sacrements de réconciliation et de l'eucharistie. La décision individuelle de ne pas être, dans des circonstances particulières données, en mesure de recevoir les sacrements, ou pas encore, mérite respect et attention. Mais il s'agit aussi de respecter la décision d'une personne qui désire recevoir les sacrements. Il faut tout autant éviter une attitude laxiste qui se satisfait d'un regard superficiel dans l'accompagnement, le discernement et l'intégration, qu'une attitude rigoriste qui se borne à juger rapidement des personnes se trouvant dans des situations dites « irrégulières ». Ces attitudes extrêmes doivent céder la place au discernement (en latin *discretio*) dans le colloque personnel avec le prêtre. Nous considérons qu'il est de notre devoir d'approfondir chez les fidèles le processus de prise de conscience. Il est nécessaire, pour cela, de donner à nos prêtres les compétences et les critères nécessaires. De tels critères de prise de conscience nous sont donnés par le Saint-Père de manière explicite et remarquable dans *Amoris laetitia* (cf. AL, n. 298-300) (15).

Tant pour les prêtres que pour les fidèles, les maîtres-mots, accompagnement, discernement, intégration, sont d'une très haute exigence et sont un grand défi. C'est notamment dans la situation d'échec, mais aussi dans ce qui en résulte, que les personnes doivent pouvoir faire l'expérience que l'Église les accompagne et les invite à être en chemin avec elle. « Les Pasteurs, qui proposent aux fidèles l'idéal complet de l'Évangile et la doctrine de l'Église, doivent les aider aussi à assumer la logique de la compassion avec les personnes fragiles et à éviter les persécutions ou les jugements trop durs ou impatientes » (AL, n. 308) (16). Dans son exhortation, le pape François évoque de nombreuses situations : les parents célibataires, les migrants et les familles réfugiées, les couples interconfessionnels, interreligieux ou interculturels, les couples dont un membre est croyant et l'autre beaucoup moins ou pas du tout, les familles vivant sous le seuil de pauvreté, les familles qui s'occupent de parents âgés, malades et ayant besoin d'une attention particulière, sans oublier les couples qui n'arrivent pas encore à se décider pour le mariage ni les couples divorcés et remariés civilement. Avec certains, nous ne pourrions faire peut-être qu'un petit bout de chemin ou seulement garder un contact distendu, avec d'autres, nous pourrions vivre un chemin d'accompagnement plus intense, et d'autres encore chemineront avec nous de manière durable. À aucun moment, nous ne devons renier l'Évangile de la famille. « Nous priverions le monde des valeurs que nous pouvons et devons apporter » (AL, n. 35) (17). L'accompagnement des couples en crise, des couples divorcés et des couples remariés est un défi et une chance pour parler de l'Église et de sa compréhension du mariage.

Nous encourageons toute personne qui souhaite avancer avec l'Église sur le chemin du mariage et de la famille, à se nourrir de ce texte éclairant pour découvrir ainsi la richesse de l'Évangile de la famille pour sa propre vie. Nous voulons soutenir, encourager et accompagner tous les couples mariés et toutes les familles. Le Saint-Père lui-même nous lance cette exhortation : « Tous, nous sommes appelés à maintenir vive la tension vers un au-delà de nous-mêmes et de nos limites, et chaque famille doit vivre dans cette stimulation constante. Cheminons, familles, continuons à marcher ! ce qui nous est promis est toujours plus. Ne désespérons pas à cause de nos limites, mais ne renonçons pas non plus à chercher la plénitude d'amour et de communion qui nous a été promise » (AL, n. 325) (18).

(\*) Traduction française de Camilla de Catuélan pour *La DC*. Titre et notes de *La DC*.

(1) *DC* 2016, n. 2523, p. 7.

(2) *Idem*, p. 24.

(3) *Idem*, p. 59.

(4) *Idem*, p. 5.

(5) *Idem*, p. 13.

(6) *Idem*, p. 18.

(7) *Idem*, p. 81.

(8) *Idem*.

(9) *Idem*, p. 14.

(10) *Idem*, p. 84.

(11) *Idem*.

(12) *Idem*, p. 85.

(13) *Idem*, p. 86.

(14) *Idem*, p. 14

(15) *Idem*, p. 84-86.

(17) *Idem*, p. 13.

(16) *Idem*, p. 89.

(18) *Idem*, p. 94.